

16 jan 2009 -11:25

Appartient à Conseil des ministres du 16 janvier 2009

Prêts au Grand-Duché de Luxembourg

Autorisation d'octroyer des prêts au Grand-Duché de Luxembourg

Autorisation d'octroyer des prêts au Grand-Duché de Luxembourg

Sur proposition de M. Didier Reynders, ministre des Finances, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui autorise le ministre de Finances à octroyer des prêts au Grand-Duché de Luxembourg.

Le ministre des Finances est ainsi autorisé exceptionnellement à consentir des prêts au Grand-Duché de Luxembourg à concurrence de 160 millions d'euros maximum afin que la banque Kaupthing Luxembourg S.A. puisse, dans le cadre de sa restructuration, rembourser les dépôts de ses clients parmi lesquels également ceux de la succursale belge.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>